



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

**Comité du Calvados**

*CD14 - Comité Départemental de tir à l'arc du Calvados*



## PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

Pour faire suite aux mesures sanitaires prises par la FFTA, le Comité Départemental du Calvados a mis en place une commission COVID 19. Son rôle est de renforcer ces mesures afin de rassurer les mairies sur l'organisation de nos concours.

**Accès à la salle :** Le port du masque est obligatoire pour toute personne entrant dans l'enceinte sportive : Compétiteurs, organisateurs, bénévoles, entraîneurs, accompagnants, etc...

Les compétiteurs sont autorisés à enlever leur masque uniquement une fois entrés dans la zone de tir. Cette zone comprend l'espace réservé aux arcs et le pas de tir. Pour aller aux cibles pour le marquage des points, il faut impérativement remettre le masque.

Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée de la salle, il sera fourni par le comité départemental du Calvados.

**Pas de tir :** Les paillons seront placés avec une distance de 2 mètres et les archers seront distants les uns des autres d'1 mètre au lieu des 0.80 mètres réglementaires.

Les archers seront séparés par la latéralité, les gauchers seront placés à gauche et les droitiers à droite afin d'éviter que deux archers se trouvent face à face.

Devant les cibles, deux zones d'attente seront prévues afin de limiter le nombre d'archers retirant leurs flèches à deux maximum à la fois.

**Buvette :** La buvette sera organisée de façon à limiter le nombre de bénévoles affectés à cette fonction. Une seule personne sera chargée de la caisse, une autre des sandwiches et une autre des boissons. La buvette devra être assez grande pour permettre une distanciation entre ces personnes.

Les bénévoles chargés de la buvette seront porteurs d'un masque et de gants.

Du gel sera à disposition des personnes au niveau de la buvette.

**Podium :** Sauf volonté expresse de certains clubs, aucun podium ne sera organisé à l'issue du concours. Les résultats seront consultables sur le site du comité départemental du Calvados, dans l'onglet commission sportive, concours.

Les archers et accompagnants seront donc invités à quitter la salle à l'issue des tirs.